

Marseille le 13 novembre 2020

DENONCIATION ACCORD RETRAITE SURCOMPLEMENTAIRE

Vous aviez pris connaissance de notre tract du 21 septembre dernier « *Message au DS CFTC* », pour connaître les avancées de leurs travaux sur la CNP.

Nous n'avons pas eu de réponses.

Ainsi, les délégués syndicaux CFTD, Mrs Sanchez et Vidal, **ont dénoncé l'accord dit CNP.**

Il était nécessaire de dénoncer cet accord avant la fin octobre 2020 pour pouvoir engager des négociations.

Désormais, la Direction a **trois mois pour ouvrir des négociations** (article L.2261-9 du Code du Travail).

Rassurez-vous les effets de cet accord continuent de s'appliquer pendant un an minimum. Si un nouvel accord n'est pas trouvé, l'actuel redevient applicable (Article L.2261-11 du Code du Travail).

A suivre.

Cédric SANCHEZ

Philippe BUSONERA

Olivier VIDAL

Fabrice ACUNZO

Délégués CFTD Interco

Délégués Sud Logement Social